



Avis d'audience

Le 8 décembre 2015

Réf. 2015-H-106

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en décembre 2015 pour étudier une demande d'Ontario Power Generation (OPG), qui veut modifier le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour sa centrale nucléaire de Pickering située dans la municipalité de Pickering, en Ontario.

Les modifications proposées comprennent ce qui suit :

- remplacer le document d'application de la réglementation de la CCSN RD-310, *Analyse de sûreté pour les centrales nucléaires*, par le document de la CCSN REGDOC-2.4.1, *Analyse déterministe de la sûreté*
- remplacer la norme d'application de la réglementation de la CCSN S-294, *Études probabilistes de sûreté (EPS) pour les centrales nucléaires*, par le document de la CCSN REGDOC-2.4.2, *Études probabilistes de sûreté (EPS) pour les centrales nucléaires*

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'OPG. Les changements demandés sont d'ordre administratif et ne soulèvent pas de questions liées à la santé, à la sûreté ou à la protection de l'environnement qui exigeraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique. La Commission étudiera les mémoires du personnel de la CCSN et d'OPG.

Il est possible d'obtenir un exemplaire des mémoires en présentant une demande au Secrétariat à l'adresse ci-dessous.

Une fois que la Commission aura délibéré à huis clos et pris une décision dans ce dossier, le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca et mis à la disponibilité du public, sur demande.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Johanne Villeneuve
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : nsc.interventions.ccsn@canada.ca